

**Déclaration de la délégation algérienne
devant la 60^{ème} session du Comité des utilisations
pacifiques de l'espace extra atmosphérique**

Vienne du 7 au 16 juin 2017

Monsieur le Président,

La Délégation algérienne se félicite de vous voir présider pour la deuxième année consécutive les travaux du Comité, convaincue que votre longue et riche expérience dans le domaine des activités spatiales sera d'un grand apport et permettra de faire progresser les travaux de cette session à laquelle nous souhaitons un plein succès.

Pour ce faire vous pouvez compter sur le soutien de notre délégation.

La délégation algérienne tient également à remercier la Directrice du Bureau des Affaires Spatiales, Mme Simonetta Di Pippo et l'ensemble du secrétariat pour l'excellente préparation de cette session.

Par ailleurs, ma délégation se félicite de voir la Nouvelle-Zélande rejoindre le Comité, en qualité de nouveau pays membre.

Monsieur le Président,

Comme affirmé de manière régulière dans nos contributions, La délégation algérienne souhaiterait rappeler l'importance qu'elle accorde aux travaux du COPUOS, de ses deux sous comités, convaincue qu'ils contribueront, à terme, à la promotion de l'activité spatiale au service du développement durable et du bien être des populations et à la mise en place d'un cadre juridique régissant l'activité spatiale tant au niveau des Etats qu'au niveau de la communauté internationale, renforçant de ce fait une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

C'est cette démarche d'ailleurs qui sous-tend nos activités spatiales nationales et pour laquelle se consacre l'Algérie en accordant un intérêt particulier à la promotion de la coopération au niveau africain et à la transposition, dans notre législation nationale, du corpus des textes internationaux et principes généraux afférant à l'espace extra-atmosphérique pour sa préservation en tant que patrimoine commun de l'humanité.

C'est à ce titre que la délégation algérienne rappelle, notamment, l'importance :

- De définir et de délimiter l'espace extra atmosphérique, eu égard à son étroite corrélation avec l'espace aérien national, la prévention et la gestion d'éventuels conflits en liaison avec les activités spatiales.

- De garantir un accès équitable aux positions orbitales, basées sur les principes d'utilisation pacifique et de non appropriation de l'espace extra atmosphérique, notamment aux pays en développement, indépendamment de leurs moyens techniques du moment.
- De lutter contre le danger que représente la prolifération des débris spatiaux tout en veillant à ne pas entraver le développement des capacités naissantes dans le domaine spatial des pays en développement.

Aussi, la délégation algérienne se prononce pour une mise en œuvre volontaire des lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux établies par le Comité de coordination inter-institutions sur les débris spatiaux et appuie l'initiative du comité portant sur l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices pour la viabilité à long terme des activités spatiales.

- De mettre en place un cadre réglementaire régissant la commercialisation des données satellitaires à haute résolution pour prévenir une utilisation malveillante qui porterait atteinte aux personnes et aux biens.

Monsieur le Président,

L'action de l'Algérie dans le domaine spatial vise à faire des technologies spatiales un moyen d'atteindre ses objectifs de développement socio-économique durable et de favoriser la coopération régionale et internationale à cet effet.

Au plan national, la mise en œuvre du programme spatial national (PSN) 2006-2020 se poursuit sous la conduite de l'Agence Spatiale Algérienne conformément aux échéanciers tracés notamment en matière de développement de capacités technologiques.

C'est dans ce contexte que l'Agence Spatiale Algérienne :

- a procédé le 26 septembre 2016 au lancement de trois satellites algériens Alsat-1B, Alsat-2B et Alsat-1N, depuis le site de Sriharikota en Inde. Les ingénieurs de l'Agence Spatiale Algérienne ont participé et contribué à la réalisation de ces trois satellites et à la concrétisation des opérations de contrôle et de tests en orbite.
- a organisé un Atelier « ALSAT- UTILISATEURS » les 05 et 06 avril 2017 au Centre de Développement des Satellites, visant à présenter les possibilités offertes par l'exploitation des images Alsat, à moyenne et à haute résolution, suite à l'entrée en phase d'exploitation opérationnelle des satellites Alsat-2B et d'Alsat-1B.

- a élaboré un avant-projet de loi régissant l'activité spatiale nationale devant être soumis à la procédure habituelle d'examen des textes de cette nature

S'agissant des projets d'applications spatiales, s'appuyant sur l'utilisation de l'imagerie satellitaire, sur la localisation et la navigation par satellites et sur les Systèmes d'Information Géographique, de nombreux projets sectoriels structurants ont été réalisés.

Les actions de développement de capacités humaines bénéficient d'une attention particulière et d'efforts soutenus à travers la mise en place :

- de programme de formation de haut niveau dans les domaines des technologies spatiales et leurs applications, initiée dans le cadre de la coopération régionale et/ou internationale ou menée au niveau de l'Ecole Doctorale des Technologies et Applications Spatiales et de recherche ;
- de programme de formation par le projet s'appuyant sur le transfert des connaissances en technologies et applications spatiales.

Aux plans régional et international, l'Algérie encourage les initiatives destinées à promouvoir la coopération dans le domaine des technologies et applications spatiales au service du développement durable.

C'est à ce titre que l'Algérie a pris part aux travaux :

- du Premier Forum International de l'espace sur le thème "les sciences spatiales et académiques pour les défis mondiaux", le 24 Octobre 2016 à Trento (Italie).
- du 23ème atelier de l'organisation du traité d'interdiction complète des Essais Nucléaires (OTICE) sur les inspections sur site du 07 au 11 novembre 2016 à Baden en Autriche , et à la 46ème session du groupe de travail B de la commission préparatoire de l'OTICE du 22 février au 04 mars 2016 à Vienne (Autriche);
- de la Septième session ordinaire du Conseil d'Administration du Centre Régional des Sciences et Technologies de l'Espace en Langue Française (CRASTE-LF) le 02 septembre 2016 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie.
- de la première session du Conseil scientifique du Centre régional de formation en sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique (RCSSTEAP), Chine.

Je vous remercie pour votre attention.